

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 23 JUIN 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce jour.

**Membres en exercice : 11**

Etaient présents : Michel DAIGLE, Maire, Philippe DAMIOT, Bruno DOURIEZ (à partir de 19 h 45 – point n°7) Nathalie ROTH, Maires Adjoints, Philippe BROUILLARD, Sylvie FOULARD, Agnès PAICHELER, Pierre-Emmanuel ROTH (à partir de 19 h 50 – point n°7), Conseillers Municipaux.

Absentes représentées : Zélia DA SILVA ANTUNES (pouvoir Sylvie FOULARD)  
Brigitte DORLET (pouvoir Michel DAIGLE)

Absents non représentés : Bruno DOURIEZ (jusqu'à 19 h 45)  
Pierre-Emmanuel ROTH (jusqu'à 19 h 50)  
Georges SOVY

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 7 avril 2017 a été approuvé à l'unanimité.

**Les différents dossiers soumis à votre vote sont les suivants :**

1. Prise en charge du transport scolaire, pour les élèves en élémentaire, par la Commune d'Orveau pour l'année scolaire 2017-2018
2. Prise en charge de la restauration scolaire, pour les élèves en primaire par la Commune d'Orveau pour l'année scolaire 2017-2018
3. Versement de la cotisation communale à la Société Civile de Chasse
4. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE)
5. Engagement de la Commune dans la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales
6. Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
7. Installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE)
8. Questions diverses

**INFORMATION :**

Projet de convention pour la location de la classe et des annexes de l'école Antoine de Saint Exupéry d'Orveau à l'association « la maison des Part'Agés »

-----  
**DELIBERATION N° 1-1**

Objet : **Prise en charge du transport scolaire pour les élèves en élémentaire, par la Commune d'Orveau, pour l'année scolaire 2017-2018**

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE 8 voix POUR :

- **ACCÉPTE** de prendre en charge la totalité de la part restant à la charge des familles de la carte de transport Scol'R pour les enfants de l'école élémentaire devant utiliser le car pour l'année scolaire 2017/2018,

- **PRECISE** que la délivrance de la carte Scol'R sera effectuée par le Syndicat « Transport Sud Essonne», les familles devant fournir tous les documents nécessaires à son établissement,

- **DIT** que cette prise en charge sera versée après production des justificatifs de paiement,
- **PRECISE** que la dépense est inscrite au budget communal.

#### **DELIBERATION N° 1-2**

Objet : **Prise en charge de la restauration scolaire pour les élèves en primaire, par la Commune d'Orveau, pour l'année scolaire 2017-2018**

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE 8 voix POUR :

- **ACCEPTE** de prendre en charge la différence entre le prix d'un repas pour les extérieurs facturé par la Commune de d'Huison Longueville (montant restant à préciser) et le prix facturé (avant la fermeture de la classe à la rentrée 2016) par la Commune d'Orveau et qui s'élevait à 3,60 € et ce, pour l'année scolaire 2017/2018,
- **DIT** que cette prise en charge sera versée après production des justificatifs de paiement, par les parents, en mairie d'Orveau,
- **PRECISE** que la dépense est inscrite au budget communal.

#### **DELIBERATION N° 1-3**

Objet : **Versement de la cotisation communale à la Société Civile de Chasse**

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE 8 voix POUR, autorise le Maire à verser pour la commune la cotisation à la Société Civile de Chasse dont elle est membre : la première à 240 € et les suivantes à 220 € l'une, à recevoir l'indemnité de cession du droit de chasse sur les terres mises à la disposition des chasseurs (620 €), à recevoir l'indemnité pour la mise à disposition des terres communales (360 €).

La commune versera 4 cotisations (900 €) et recevra 4 indemnités de cession du droit de chasse (2480 €).

#### **DELIBERATION N° 1-4**

Objet : **Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de rivières et du cycle de l'Eau (SIARCE)**

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE 8 voix POUR :

- **RAPPORTE** la délibération en date du 17 février 2017 ayant pour objet d'adopter la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 25 janvier 2017,
- **ADOPTE** la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 30 mars 2017,
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de l'Essonne et Messieurs les Préfets de Seine et Marne et du Loiret de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du Syndicat.

#### **DELIBERATION N° 1-5**

Objet : **Engagement de la Commune dans la Charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales**

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE 8 voix POUR s'engage à respecter la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales.

## DELIBERATION N° 1-6

Objet : **Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Après avoir entendu l'exposé de Michel DAIGLE, Maire, chargé du suivi de la révision du POS et sa transformation en PLU, vu le projet d'aménagement et de développement durables établi le 29 mai 2017 par le bureau d'études SIAM, et conformément à l'article L153.12 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal a débattu et a pris acte des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

## DELIBERATION N° 1-7

Objet : **Installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE)**

Sur le rapport de Michel DAIGLE, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE 10 voix POUR :

- **APPROUVE** les travaux d'installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur un lieu à définir,
- **ACCEPTE** le principe de financement du projet en matière d'investissement et de fonctionnement,
- **S'ENGAGE** à accorder au S.I.E.G.I.F. une autorisation d'occupation du domaine public (à établir en faveur du S.I.E.G.I.F.) permettant l'implantation de ces infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE),
- **AUTORISE** la S.I.C.A.E. à assurer la gestion, la maintenance des équipements et du système d'exploitation,
- **APPROUVE** le transfert de compétence des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) de la commune d'Orveau vers le S.I.E.G.I.F.

## 1 - 8 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions, les membres du Conseil Municipal informent celui-ci qu'aucune question n'est à soumettre.

## INFORMATION

Monsieur Philippe DAMIOT fait part au Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue au SIARCE et à laquelle il a assisté, le 22 juin 2017. Madame Nathalie ROTH en fait de même pour la réunion « Commission transports » qui s'est tenue à la CCVE où elle était présente.

Afin de répondre aux attentes de l'association « la maison des Part'Agés », deux courriers ont été adressés ; l'un à Madame la Préfète et l'autre au Directeur Académique afin d'obtenir la désaffectation de la classe de l'école Antoine de Saint Exupéry. En attendant les réponses à ces courriers, il est envisagé de leur prêter le local sans effectuer de travaux, à titre gracieux.

La séance a été levée à 20 heures 10.

- Le présent compte-rendu est affiché en Mairie le 30 juin 2017 pour une durée de 2 mois,
  - Certifie le caractère exécutoire du présent document.
- Le Maire,  
Michel DAIGLE.